

## Les procès américains rapportent

Par **Olivier**, le **29/01/2004** à **14:15**

Voilà d'après nos amis de macbidouille.com, un américain qui a eu un conflit avec Microsoft vient de mettre tout son dossier de procès en vente sur ebay pour la modique somme de 2000\$. Comme quoi il ne suffit pas de faire des études de droit pour que ça rapporte !

Pour enchérir, c'est par

[url=http://cgi.ebay.com/ws/eBayISAPI.dll?ViewItem&item=3382073018&category=2312#ebayphotohos

Par **LacunA**, le **29/01/2004** à **15:31**

là on peut vraiment dire que c'est n'importe quoi!!!!!!!!!!!! quel intérêt?!!!! :shock: :shock: :shock:  
y'a des trucs bizarres quand même !!! lol

Par **Yann**, le **29/01/2004** à **22:05**

Je suis d'accord, c'est vraiment, n'importe quoi! :evil: not found or type unknown

Enfin il y en a un qui a trouvé à quoi ça servait et qui s'est fait 2000\$! Le petit malin!

Par **Olivier**, le **29/01/2004** à **22:22**

Enfin 2000\$ minimum, parce que les enchères sont encore ouvertes..... Vous pouvez l'acheter ce super dossier !

Par **LacunA**, le **29/01/2004** à **22:41**

j'serai curieuse de savoir quel tordu va se payer ça!!!! un juriste passionné? un psychopate aliéné?! :twisted: not found or type unknown  
J'me le paierai bien mais c'est un tout ti peu cher!!! :cry: not found or type unknown lol

Par **Yann**, le **30/01/2004** à **07:48**

:wink:

Si tu veux on peut tous se cotiser!! Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **30/01/2004** à **07:59**

:wink:

[quote="Yann":2vpz1mi8]Si tu veux on peut tous se cotiser!! Image not found or type unknown [/quote:2vpz1mi8]  
:lol:

ehéh c'est pas l'abbe pierre ici Image not found or type unknown

cependant il est vrai que vendre son dossier de procedure, meme si celebre soit celui-ci, je ne trouve pas cela correct

c'est vraiment faire du fric avec tout ce qu'on a

et on en perd nos valeurs a force de faire des choses comme celles-la

Par **Yann**, le **30/01/2004** à **08:38**

:lol:

C'est des américains! Le fric c'est leur valeur!! Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **27/05/2004** à **17:50**

:idea:

Image not found or type unknown Maintenant qu'on va avoir des sous avec l'association on va pouvoir se le payer ce  
:!: :lol: :wink:

dossier Image not found or type unknown

Par **Ha.Ou**, le **27/05/2004** à **19:28**

[quote="Lacuna":3236bs2r]là on peut vraiment dire que c'est n'importe quoi!!!!!!!!!!!! quel  
:shock: :shock:

intérêt?!!!! Image not found or type unknown

y'a des trucs bizarres quand même !!! lol[/quote:3236bs2r]

hello

:))

allons allons calmons nous!! Image not found or type unknown

il est très courant aux états-unis de mettre en vente les dossiers judiciaires! ça pour une

raison très simple: c'est la base des cours des étudiants en droit américains Image not found or type unknown

:))

en effet, contrairement à nous, qui subissons (c'est un euphémisme Image not found or type unknown) les cours magistraux retraçant les grandes théories, les américains eux apprennent le droit presque exclusivement par le biais des études de cas.

du coup, au lieu de se procurer des manuels hors de prix, ils se procurent des dossiers...évidemment plus l'affaire est sensationnelle, plus le dossier est cher, voilà pourquoi il n'est pas étonnant de voir qu'un plaignant vend son dossier contre microsoft à 2000\$.

l'année dernière durant mon dess, on a effectivement travaillé dans le cadre d'un cours sur les différents mode de règlement des litiges dans les pays de common law, sur ces fameux dossiers judiciaires.

Mon prof nous avez procuré un dossier de meurtre et un de viol. Tout y est: déclarations de police, gardes à vue, rapports médico-légaux, rapports ballistiques, script des auditions de témoins, rien ne manque et il s'agit de documents originaux, ce ne sont pas des cas fictifs! Le but de la manoeuvre étant de reconstituer le procès, à partir des éléments du dossier, rien à dire, c'est passionnant, et très formateur. on dissèque ainsi la machine judiciaire américaine, .wink.

on apprend le maniement des armes Image not found or type unknown (sans compter les progrès en anglais Image not found or type unknown)

)

j'avoue que j'aurais volontiers planché sur le dossier microsoft, mais 2000\$, je n'ai vraiment .wink.

pas les moyens Image not found or type unknown

Par Yann, le 27/05/2004 à 19:42

Ca doit être passionnant à faire! Là tu vois tous les éléments de l'affaire... Mais je trouve un peu glauque que tout des particuliers puissent se procurer tout ça. D'un point de vu

universitaire l'intérêt est évident, mais sinon,...

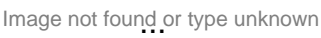
Par **Vincent**, le **27/05/2004** à **20:22**

Après la real TV, les real cases!!!

Par **Ha.Ou**, le **27/05/2004** à **20:35**

ben déjà, et je crois que c la raison pour laquelle le type de microsoft fait grimper les enchères, tous les dossiers ne sont pas immédiatement disponibles: il faut un certain tps pour qu'ils "tombent dans le domaine public"!

voilà pourquoi je doute qu'on puisse se procurer l'intégrale du dossier 'OJ simpson' par

exemple 


du coup forcément, il y a tjs des gens peut scrupuleux qui viennent profiter de ce que le sensationnel n'est pas immédiatement disponible pour se faire du fric, mais ce n'est hélas pas le seul apanage des américains!

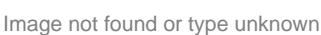
par contre au niveau de l'intérêt, c clair que c incomparable, tout mon dess est devenu expert en droit pénal américain, rien que mettant en place les procès, en outre le système des objections, et interrogatoires et contre-interrogatoires et vraiment fascinant, c'est le principe du contradictoire dans toute sa splendeur!!

par contre pour les particuliers, il y a d'abord les passionnés, il y aussi ceux qui d'une manière générale veulent le connaître leur système judiciaire, surtout s'ils sont susceptibles d'engager une instance...

pour la comparaison avec la real tv, il est vrai que les américains st très friands de ce genre de chose, à tel point que lorsque une loi intervient sur un domaine sensible, on met un oeuvre la technique du 'test-case' qui permet de mettre la loi au contentieux et amener les juges supremes à se prononcer, notamment sur la constitutionnalité.

:wink:

mieux que le real case, le test case est une fiction...aux effets réels  mais jusqu'où  
:))

iront-ils??? 

Par **jeeecy**, le **27/05/2004** à **21:15**

c'est une toute autre méthode d'enseignement  
elle est liée au pragmatisme de la common law  
en France on ne pourrait pas mettre en place un tel système du moins pas pour toutes les  
matières car on est trop axé sur la théorie...

mais il est vrai que cela doit être une méthode très enrichissante et captivante...